

**LE MÉGAPHONE DE L'ADIE**



**LA CRÉATION D'ENTREPRISE  
ET LE TRAVAIL INDÉPENDANT  
AU CŒUR D'UNE ÉCONOMIE  
DURABLE ET DE PROXIMITÉ**

**adie**

# LA CRÉATION D'ENTREPRISE AU CŒUR D'UNE ÉCONOMIE

FRÉDÉRIC LAVENIR, PRÉSIDENT DE L'ADIE :



“ Nous sommes aujourd’hui à l’orée d’un temps où le travail indépendant prendra, j’en suis profondément convaincu, une place à nouveau durablement croissante dans notre économie. Chacun doit avoir la possibilité d’y accéder, et pas seulement ceux qui ont de l’argent, un réseau, un diplôme ou un savoir-être : cela s’appelle le Droit à l’Initiative Économique. ”

**La création de petites entreprises est devenue une composante cruciale de l’économie française, permettant non seulement de diversifier les services et d’encourager la croissance économique, mais aussi de créer des emplois.**

En 2023, plus d’un million d’entreprises ont été immatriculées, marquant un sommet sans précédent et renouant ainsi avec le rythme de croissance soutenue d’avant-crise sanitaire. Cette vitalité reflète également une profonde mutation du monde du travail, où les parcours professionnels se diversifient, mêlant emploi salarié et activité indépendante. Cette tendance est portée par des aspirations croissantes à plus d’autonomie, de flexibilité et de réalisation personnelle. Elle s’étend à toutes les tranches d’âge, situations professionnelles et territoires, faisant de l’entrepreneuriat un véritable vecteur d’égalité des chances.

**L’entrepreneuriat devrait ainsi concerner toutes les politiques publiques : emploi, insertion, lutte contre la pauvreté, développement économique et territorial.**

Tout d’abord, la création de petites entreprises constitue un levier de croissance économique clé dans l’économie française, avec deux fois plus d’entreprises créées en 2023 qu’en 2014, dont plus de deux tiers sont des entreprises individuelles. Acteurs essentiels du développement économique, les travailleurs indépendants jouent un rôle primordial dans les territoires : dans les zones rurales où ils représentent souvent le principal moteur de croissance, mais ils participent aussi à la revitalisation des commerces de proximité dans les quartiers urbains.

En créant des emplois locaux et en offrant des services essentiels, ces entrepreneurs dynamisent l’économie tout en s’adaptant rapidement aux crises. Leur capacité à exploiter des niches économiques souvent délaissées par les grandes entreprises en fait des agents de résilience, permettant un développement plus équilibré sur l’ensemble du territoire, y compris dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales revitalisées.

Mais l’entrepreneuriat contribue également à la politique de l’emploi, en offrant une alternative à l’insertion sociale et professionnelle par le salariat. Dans certains territoires ou pour certaines personnes, notamment celles confrontées à des difficultés d’accès à l’emploi salarié, l’entrepreneuriat devient parfois la seule alternative viable. Autrefois perçu exclusivement comme un choix par défaut, le regard a changé sur ces parcours professionnels : **la création d’entreprise est aujourd’hui considérée comme synonyme d’épanouissement personnel, de liberté et porteur de sens au travail, permettant à ceux qui le choisissent de façonner leur propre trajectoire professionnelle.**

Il offre également aux salariés précaires et aux bénéficiaires de minima sociaux l’opportunité de générer un revenu complémentaire tout en s’adaptant à leurs contraintes. Ce cumul d’activités salariées et indépendantes, favorise ainsi l’essor d’une nouvelle forme d’équilibre professionnel.

**Outil en matière d’insertion sociale et professionnelle, l’entrepreneuriat est donc aussi un outil de lutte contre la pauvreté.**

# ET LE TRAVAIL INDÉPENDANT DURABLE ET DE PROXIMITÉ

Conscients de cette évolution, les pouvoirs publics ont, ces dernières années, intégré davantage le travail indépendant dans les politiques économiques, de l'emploi, de l'insertion, et de développement territorial. Le Plan Indépendant de 2022 a notamment permis d'améliorer les droits sociaux des indépendants et de simplifier les démarches administratives, facilitant ainsi l'accès à l'entrepreneuriat.

Des dispositifs comme le programme «Insertion par le travail indépendant» du Ministère du Travail et «Quartiers 2030» de la Banque Publique d'Investissement visent à soutenir ces évolutions en permettant que l'entrepreneuriat devienne un levier d'inclusion, d'égalité des chances et d'émancipation économique pour toutes et pour tous.

Ces initiatives montrent une volonté claire de promouvoir cette dynamique, mais elles restent insuffisantes pour répondre pleinement aux défis actuels et tirer plein profit des potentialités.

En effet, bien que des efforts significatifs aient été réalisés, **il reste crucial de renforcer le soutien au travail indépendant, notamment pour l'intégrer pleinement et durablement dans les politiques de l'emploi, sans quoi l'inclusion par le travail indépendant risque de redevenir un levier marginal.**

Malgré les récentes avancées, le statut de travailleur indépendant demeure par ailleurs fragile, et de nombreux freins subsistent pour les entrepreneurs potentiels, qu'il s'agisse de barrières financières, de démarches administratives complexes, ou encore de doutes liés à la protection du statut.

**44 %**

DES ENTREPRENEURS CONSIDÈRENT COMME « COMPLEXES » LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES LIÉES À LA CRÉATION D'ENTREPRISE <sup>1</sup>

**“Les formulaires ne sont pas clairs et les délais d'attente sont souvent trop longs”**

**La protection sociale reste un enjeu majeur pour les indépendants.** Comparés aux salariés, ils bénéficient d'une couverture sociale plus limitée. Cela complique l'accès à l'entrepreneuriat, notamment pour ceux qui débutent avec peu de ressources ou pour les plus vulnérables. Un autre exemple est celui de l'accès au logement locatif. Les indépendants, avec des revenus souvent variables, peinent à fournir les garanties stables exigées, contrairement aux salariés qui peuvent présenter des fiches de paie régulières.

**82 %**

DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS N'ONT JAMAIS ENTENDU PARLER DE L'ALLOCATION TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS <sup>2</sup>

**46 %**

DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ESTIMENT NE PAS ÊTRE SATISFAITS DE LEUR PROTECTION SOCIALE <sup>3</sup>

**“Je ne me sens pas du tout protégé en cas de coup dur ou d'arrêt de travail.”**

Ces inégalités mettent en lumière la nécessité d'améliorer les droits et les conditions de vie des travailleurs indépendants afin de créer un environnement propice où l'entrepreneuriat peut pleinement jouer son rôle de moteur économique et de progrès social, avec des mesures telles que l'élargissement de la couverture sociale, des dispositifs spécifiques de garantie pour le logement, et des soutiens financiers adaptés.

**En répondant à ces défis, la France peut continuer à stimuler la dynamique entrepreneuriale et tirer pleinement profit du potentiel incroyable de l'entrepreneuriat pour toutes et tous.**

1,2,3 : Enquête en ligne réalisée auprès de 1 466 entrepreneurs financés par l'Adie, juillet - août 2024.

# LA CRÉATION D'ENTREPRISE AU CŒUR D'UNE ÉCONOMIE

## NOS PROPOSITIONS

### POURUIVRE LA DÉMOCRATISATION DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE

- **MAINTENIR** le régime de la micro-entreprise tel qu'il est aujourd'hui, notamment sans limitation de durée.
- **DÉVELOPPER** les dispositifs de soutien à la création d'entreprise en direction des plus fragiles et des personnes les plus éloignées de l'emploi :
  - En octroyant des primes de démarrage pour les créateurs d'entreprise éloignés de l'emploi sans fonds propres.
  - En restaurant l'Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) dans sa forme initiale avant la réforme de 2019, c'est-à-dire sur 3 ans pour les entrepreneurs relevant du régime micro social qui remplissent une condition d'éloignement à l'emploi, et sur 1 an pour les indépendants au régime réel en remettant une condition d'éloignement à l'emploi.
- **INTÉGRER** le travail indépendant dans les dispositions réglementaires et législatives de l'Insertion par l'activité économique (IAE).
- **SIMPLIFIER** les démarches administratives de créations d'entreprises, ainsi que leur numérisation.
- **ACCOMPAGNER** le développement des entreprises individuelles en simplifiant leur évolution vers un statut de société.
- **FACILITER** l'accès à la création d'entreprise pour les ressortissants étrangers, en simplifiant les démarches administratives, en reconnaissant leurs diplômes et compétences, et en accélérant le processus de validation de leur projet entrepreneurial pour l'obtention du titre de séjour.
- **RECONNAÎTRE** les compétences générées par l'expérience entrepreneuriale grâce à une validation simplifiée des acquis de l'expérience.
- **AUGMENTER** le plafond de financement du Compte Professionnel de Formation (CPF) pour les indépendants non qualifiés au même niveau que celui des salariés non qualifiés, et rendre accessibles les formations à la transition écologique aux indépendants via leur CPF.

### LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : LA CLÉ POUR FAIRE PERDURER L'ENTREPRENEURIAT AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE

- **CHÔMAGE :** Alléger les dispositions pour bénéficier de l'Allocation travailleurs indépendants (Réformer les conditions d'accès encore trop restrictives pour les plus petites entreprises).
- **RETRAITE :** Engager une réforme de l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants.
- **REVALORISER** les indemnités de congé maternité pour les indépendantes.
- **LOGEMENT :** Élargir les avantages de la caution locative « Garantie Visale » aux indépendants de plus de 30 ans.
- **AMÉLIORER** la couverture des travailleurs indépendants en cas d'arrêt de travail lié à une maladie ou un accident, via une réforme des indemnités journalières.

# ET LE TRAVAIL INDÉPENDANT DURABLE ET DE PROXIMITÉ

## LE TRAVAIL INDÉPENDANT : UN LEVIER ESSENTIEL POUR RENFORCER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET DE PROXIMITÉ

- **SÉCURISER** et soutenir les petits entrepreneurs locaux dans l'embauche des premiers salariés pour amplifier leur impact en termes de création d'emplois locaux non délocalisables.
- **PROPOSER** des aides à la transition écologique aux indépendants, notamment pour permettre une mobilité plus propre dans le cadre de leur activité.
- **FACILITER** l'accès des petits entrepreneurs locaux aux marchés publics pour soutenir l'économie locale, en les accompagnant dans leur compréhension de ces opportunités et en favorisant une meilleure accessibilité des appels d'offres, notamment en fractionnant les grands marchés en lots plus petits.

## LES PROPOSITIONS

### LES PLUS ATTENDUES PAR NOS ENTREPRENEURS<sup>1</sup>

#### 1. MIEUX COUVRIR

les travailleurs indépendants en cas d'arrêt de travail lié à une maladie, maternité ou un accident.

#### 2. SIMPLIFIER LES RÈGLES

pour obtenir l'Allocation Travailleurs Indépendants (le chômage des indépendants).

#### 3. RÉTABLIR L'AIDE

à la création ou reprise d'entreprise (Acre) sur 3 ans pour les micro-entreprises.

#### 4. DÉFENDRE LE RÉGIME

de la micro-entreprise, que certains remettent en cause.

#### 5. FACILITER

l'accès des petits entrepreneurs locaux aux marchés publics.

1. Enquête en ligne réalisée auprès de 1 466 entrepreneurs financés par l'Adie, juillet - août 2024.

# L'ADIE ET LES ENTREPRENEURS QU'ELLE FINANCE ET ACCOMPAGNE

## À PROPOS DE L'ADIE

L'Adie est une association nationale reconnue d'utilité publique qui défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur, s'il a accès à un crédit et à un accompagnement professionnel. Depuis 35 ans, son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise, pour une économie plus inclusive. Dans ses 195 antennes et 320 permanences qui couvrent tout le territoire national, ses 850 salariés et 1 200 bénévoles ont financé et accompagné plus de 27 800 entrepreneurs en 2023.

En savoir plus : [adie.org](https://www.adie.org)

## Le public de l'Adie <sup>1</sup>

**30 %**

ONT MOINS DE 30 ANS  
(MOYENNE NATIONALE : 33%)<sup>2</sup>

**44 %**

SONT DES FEMMES  
(MOYENNE NATIONALE : 36%)<sup>2</sup>

**33 %**

PERÇOIVENT LES MINIMA SOCIAUX  
(MOYENNE NATIONALE : 7%)<sup>3</sup>

**19 %**

SONT SANS DIPLÔME  
(MOYENNE NATIONALE : 9%)<sup>3</sup>

**16 %**

HABITENT EN ZONE RURALE  
(MOYENNE NATIONALE : 11%)<sup>4</sup>

**21 %**

VIVENT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES  
(MOYENNE NATIONALE : 7%)<sup>4</sup>

**52 %**

VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ  
(MOYENNE NATIONALE : 15,3%)<sup>5</sup>

1 : Rapport d'activité de l'Adie, 2023.

2 : Insee (Sirene, SINE). Traitement observatoire de la création d'entreprise - Bpifrance Création - « 10 ans de création d'entreprise en France » - juillet 2023.

3 : Moyenne nationale des entreprises individuelles, enquête SINE, Insee, 2018.

4 : Source OCE « La création d'entreprise en France en 2022 ». Note d'analyse annuelle Bpifrance Création - mars 2023.

5 : Niveau de vie et pauvreté des territoires en 2021. Insee résultats, janvier 2024.





# adie

[www.adie.org](http://www.adie.org)

Associations • Institutions • Médias • Universités

© Adie 1997-2004 • Direction de la Communication  
Impressions graphiques: 10000 copies, 10000 images